

PROMESSE D'AVAL OU DE CAUTION

Nous, soussignés ⁽¹⁾

Représentés par ⁽²⁾

promettons :

d'avaliser les billets à ordre en cas de paiement différé⁽³⁾ ;

de nous porter caution solidaire en cas de paiement par billets à ordre non avalisés, de

conformément aux articles L 213-9 et L 213-11 du Code Forestier et dans les conditions prévues aux clauses générales des ventes de bois des forêts publiques en vigueur,

pour des achats qu'il pourrait effectuer ⁽⁴⁾ :

- lors de la vente de bois du/...../..... à
- pour l'ensemble des ventes de bois organisées par la Direction Territoriale de l'Office National des Forêts, durant la période, **ne pouvant en aucun cas excéder une période de 6 mois**, allant du, 20

jusqu'à un montant maximum d'achat de€ HT

soit € HT (en toutes lettres)

et pour lesquels il sera demandé :

un aval de billets à ordre pour la part du prix des lots achetés non payée au comptant ;

un engagement de caution.

Fait à, le

Signature et cachet de l'établissement

Cachet de l'établissement

(1) Nom et adresse de l'Etablissement bancaire

(2) Nom, qualité du signataire et référence à la délégation de pouvoir

(3) Nom, raison sociale et adresse de l'acheteur

(4) Cocher la case

Document à retourner à :

Pour la promesse pour une vente

Office National des Forêts

Pour une promesse globale

Office National des Forêts